

L'écho des tourbières



Janvier 2011 - N° 19

SOMMAIRE

- 02 Vers une politique plus ambitieuse de connaissance, de protection et de restauration des tourbières et marais de Champagne-Ardenne ?
- 05 Les marais tufeux du plateau de Langres
- 06 Les tourbières alcalines auboises : situation et premiers résultats des travaux de restauration
- 07 Bas-marais et tourbières acides des Ardennes
- 11 Le marais des Hauts Buttés

- 12 Marais et tourbières de Champagne - Ardenne en images
- 13 Cartographie des principaux marais et tourbières de Champagne-Ardenne
- 14 L'originalité des marais du Tertiaire de la région de Reims
- 17 Le devenir des marais de Saint-Gond : une disparition annoncée ?
- 19 Le département de la Marne et le Conservatoire : un partenariat fructueux en faveur des marais et tourbières

- 21 Au cœur des marais de la Vesle : un partenariat constructif entre un propriétaire chasseur et le Conservatoire
- 22 La Région aux côtés des acteurs locaux à travers son réseau régional de la biodiversité
- 23 Le marais communal d'Athis : implication décisive d'une collectivité locale dans la sauvegarde de son patrimoine naturel

Tourbières et marais de Champagne-Ardenne

éditorial

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous disposons aujourd'hui d'une large base de connaissances «statiques» sur la définition et la délimitation des territoires humides. Nous commençons ainsi à posséder des indications sur leur valeur environnementale, patrimoniale et économique, indispensables à la définition d'une politique de gestion. Vous trouverez dans cette édition quelques exemples concrets réalisés sur la région Champagne-Ardenne.

Depuis les années 1990, nous orientons nos actions sur le minimum vital, à savoir la protection et la conservation de ces territoires humides connus. C'est par exemple, dans notre région, le financement des baux de location du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne sur les tourbières de Reuves et Oyes.

Des avancées sensibles sont enregistrées dans le domaine politique et réglementaire : l'inscription dans le registre des zones protégées dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SDAGE, le Plan National des Zones Humides, l'acquisition des zones humides préconisées par les objectifs de Grenelle, etc.

Au niveau local, par contre, les clés du succès sont connues : ce sont l'implication et le courage des collectivités qui garantissent la réussite de la préservation de leurs territoires naturels. L'action de la commune d'Athis en faveur de son marais est à ce titre exemplaire.

Face aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, du SDAGE et de l'année internationale de la biodiversité, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a souhaité amplifier son action sur les zones à dominantes humides (tourbières, mares et marais compris) et instaurer, fin 2009, des taux d'aides particulièrement incitatifs dans ce domaine. Elle a également signé en juin 2010 une convention de partenariat avec les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels du bassin et leur Fédération.

Le volet des connaissances dites « dynamiques » demande à être développé. Ainsi, la destruction des zones humides est un constat avéré par les statistiques sur le long terme. Des territoires humides disparaissent malgré les mesures compensatoires et les mesures d'atténuation

des pressions anthropiques. Sur une courte période de temps (année) et sur un territoire restreint (département), il serait intéressant de comparer et de suivre le rapport entre les zones humides réhabilitées et les zones humides détruites.

Enfin, des équilibres délicats entre bien commun et propriété privée sont à trouver. La reconquête des milieux humides ne se fera en effet qu'à travers une implication soutenue des partenaires concernés. Des actions de pédagogie et de formation leur permettront de prendre les compétences afférentes et ainsi de développer une réelle appropriation des zones humides.

Il faut trouver les moyens pour accélérer la généralisation des actions de conservation

entreprises et rechercher une réactivité forte par une politique de priorisation en tenant compte des indicateurs d'optimisation (taille, position, réseau, trame,... de zones humides) et des opportunités. Des nouveaux outils de gestion existent, ils doivent être utilisés et consolidés.

Heri ANDRIAMAHEFA

Chef de service Milieux Aquatiques et Agriculture – Professeur-associé des universités
Agence de l'Eau Seine Normandie
Direction Territoriale Vallées de Marne
30-32 Chaussée du Port
51035 CHÂLONS en CHAMPAGNE Cedex
andriamahefa.heri@aesn.fr
<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

Vers une politique plus ambitieuse de connaissance, de protection et de restauration des tourbières et marais de Champagne-Ardenne ?

Les tourbières nous apparaissent souvent comme réservées aux moyennes montagnes et aux contextes de terrains acides. C'est effectivement le cas dans la partie française de l'Ardenne, où ces milieux viennent émailler et diversifier la dense couverture de forêts. Mais les tourbières se sont aussi développées sous d'autres formes en plaine ou au rebord des côtes calcaires, dès lors que des eaux pouvaient s'accumuler en un contexte suffisamment tranquille pour qu'une lente accumulation des végétaux producteurs de tourbe puisse se produire.

Bien évidemment, depuis de nombreux siècles et plus rapidement durant le dernier, l'occupation humaine et des activités comme l'agriculture, l'urbanisation, la construction de voies de communication, ainsi que le drainage qui leur a été associé, ont modifié profondément le régime hydraulique et les tourbières. Elles ont aussi fortement réduit les surfaces demeurant en tourbières.

Mais ce qui est encore en place mérite toute notre attention : nous vous proposons ici un tour d'horizon à travers les milieux tourbeux les plus caractéristiques de la région Champagne-Ardenne, un regard sur leurs particularités, en soulignant ce que nous en savons... et ce que nous en ignorons encore. Nous mettons aussi l'accent sur les menaces actuellement avérées et sur des propositions d'action en vue d'en atténuer l'effet.

Une région de marais et de tourbières

La région Champagne-Ardenne est composée de 4 départements avec, depuis la frontière belge

jusqu'à la Bourgogne : les Ardennes (08), la Marne (51), l'Aube (10) et la Haute-Marne (52). Cette région présente encore une richesse en marais et tourbières tout à fait remarquable pour le Nord de la France, et très souvent méconnue à l'échelle nationale.

Les tourbières plates alcalines, particulièrement développées dans les petites vallées de la plaine de Champagne crayeuse, pouvaient représenter autrefois plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant (marais de Saint-Gond (51), de la Vesle (51), de la Vanne (10)...).

Ces marais ont très souvent été exploités pour la tourbe (plusieurs mètres d'épaisseur parfois).

Les bas-marais alcalins, se développant souvent sur des suintements de pente, sont très présents sur la cote d'Ile de France autour de Reims et Epernay. Sur le plateau de Langres, la richesse de l'eau en carbonates favorise la formation de 'tuf'.

Les tourbières acides et leurs milieux associés (landes, prairies humides...) sont principalement localisés dans le massif primaire ardennais.



Marais de Villechétif (10) / © J.-M. Sogny

Cette richesse de milieux s'explique entre autres par :

- la position charnière entre le domaine atlantique et continental, teintée parfois d'influences montagnardes dans les vallons encaissés du Plateau de Langres (52), de l'Argonne ou des Ardennes primaires (08) ;
- une géologie très variable où se succèdent d'est en ouest les vastes auréoles sédimentaires du Bassin parisien (succession d'argiles, marnes, craie, calcaire, gaize) avec l'affleurement vers la frontière belge du socle primaire que constitue le plateau ardennais (grès, schistes...). Ces variations géologiques favorisent la diversité des caractères physico-chimiques des sols et des eaux, la diversité des alimentations en eau (source, suintement, nappe permanente...) en lien avec le relief, le paysage...

Etat des connaissances

Les connaissances concernant les marais et les tourbières de Champagne-Ardenne restent variables.

Les groupements végétaux de ces milieux ont été largement décrits par les phytosociologues et en particulier les marais tufeux du plateau de Langres (52), les tourbières et bas-marais du Tardenois (51), les vastes tourbières plates alcalines en Champagne crayeuse (10 & 51). **Plusieurs associations végétales décrites sont à ce titre, caractéristiques des tourbières ou bas-marais de la région Champagne-Ardenne.**

La végétation et la flore des tourbières plates alcalines de Champagne crayeuse ont été très bien étudiées par J. Laurent (1921). Les listes d'espèces végétales établies à cette époque permettent de constater la dure réalité de l'évolution de ces milieux. De très nombreuses espèces végétales ont disparu ou sont aujourd'hui cantonnées à quelques rares sites peu dégradés. Et malgré le travail des associations régionales (CPNCA, CBN, URCANE) et des naturalistes régionaux, les données qualitatives et quantitatives récentes disponibles sont encore largement incomplètes.

Mais **c'est surtout la faune de ces milieux qui reste largement sous étudiée.** Seules quelques études ponctuelles et plus ou moins récentes sur certaines espèces ou groupes (odonates, avifaune) sont aujourd'hui disponibles.

Stratégie de protection initiée dans les années 1980

Dans les années 1980, à la demande du Ministère de l'Environnement, le Comité Scientifique de l'Union Régionale Champagne-Ardenne Nature et Environnement (URCANE) regroupant les scientifiques et naturalistes a réalisé plusieurs études et inventaires (URCANE, 1985, 1987) visant à mieux connaître et surtout définir une stratégie régionale de protection des zones humides tourbeuses. Ainsi, chaque site répertorié avait fait l'objet d'une notation sur différents critères (intérêt des groupements végétaux, surface du site, état de dégradation...), la note finale permettant de 'classer' selon leur intérêt chaque site. Il en découlait un certain nombre de propositions à l'attention du ministère : création de réserves naturelles, d'arrêtés de protection de biotopes...

A partir des années 1980, de premières actions encourageantes voient cependant le jour : création de la réserve naturelle nationale de Chalmessin (52), classement en APPB de 16 marais tufeux sur le plateau de Langres (52), 2 marais alcalins dans l'Aube et 3 tourbières acides dans les Ardennes, contractualisation par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne de plusieurs parcelles de marais et création d'une RNV (aujourd'hui RNR) à l'initiative de la commune de Reuves dans les marais de Saint-Gond (51)...

Puis, les documents d'objectifs réalisés dans le cadre de la démarche Natura 2000 ont permis, pour la plupart des sites, d'améliorer les connaissances, de faire prendre conscience aux acteurs locaux de l'intérêt écologique de leur territoire et d'engager les premières actions concrètes de gestion.



Par ailleurs, l'URCANE avait déjà au début des années 1980 monté les dossiers de projet de réserves naturelles pour cinq marais emblématiques et représentatifs de la richesse régionale : marais de Saint-Gond (51), de la Vanne (10), de Buzancy (08), du plateau d'Hargnies (08) et marais Vaucher (52). Aucun de ces projets n'avait pu voir le jour pour diverses raisons (hostilité des acteurs locaux, remembrement en cours, site exploité pour la tourbe...).

Enfin, quelques rares collectivités s'engagent pleinement dans une politique d'acquisition foncière. C'est le cas de la commune de Creny-près-Troyes, en bordure de l'agglomération de Troyes (10), qui a acheté déjà 8 hectares dans le marais de Villechétif.





Vertigo de Des Moulins / © O. Hesnard

Malgré ces avancées significatives, face à l'extrême dégradation de la majorité de ces sites, force est de constater que les éléments de réflexion établis par l'URCANE dans les années 1980 sont toujours d'actualité.

Des menaces et des dégradations toujours très fortes

Les menaces sur ces milieux restent très fortes, en particulier pour les tourbières plates alcalines, les plus touchées par les très fortes modifications des usages depuis les années 1960 : drainage, conversion de prairies en cultures, bassin versant dominé par les grandes cultures, pollutions, urbanisation... Un grand nombre d'entre elles sont aujourd'hui déjà détruites ou irréversiblement dégradées.

Seuls les marais tufeux du Plateau de Langres (52), souvent enclavés au sein de vastes massifs forestiers, et plusieurs bas-marais et tourbières autour de Reims (51) actuellement gérés par le Conservatoire, semblent relativement préservés et peu menacés à moyen terme.

Face à cette dégradation et devant l'urgence d'une telle situation, quelles solutions, quelles perspectives ?

De nombreux sites ont déjà disparu et les perspectives actuelles restent souvent peu encourageantes ; les acteurs locaux et les partenaires institutionnels sont souvent conscients de l'urgence mais trop peu enclins encore à s'engager dans de vastes programmes de restauration. En particulier, l'acquisition ou la maîtrise foncière de terrains reste des sujets mal compris ou perçus par les élus.

Mais doit-on se résoudre pour autant au fatalisme alors que la Champagne-Ardenne a une responsabilité très importante pour la préservation du patrimoine naturel lié aux tourbières et marais ? A l'instar d'autres régions (Rhône-Alpes, Franche-Comté...), la mise en place de politiques ambitieuses au travers de programmes régionaux, départementaux et/ou thématiques constitue aujourd'hui une priorité.

Plusieurs pistes et démarches complémentaires doivent donc être envisagées :

- poursuivre la politique de protection réglementaire (RNN, RNR, APB) car le réseau actuel de sites à l'échelle régionale reste très incomplet ;
- optimiser l'articulation entre les différents partenaires (Etat, Région, AESN...) pour une simplification et une meilleure appropriation par les acteurs locaux des démarches en 'mille-feuilles' ;
- initier et favoriser les partenariats avec d'autres structures techniques actuellement peu ou pas impliquées dans la préservation des marais et tourbières (chambres d'agriculture, CATER, syndicats de rivière ou de marais...) ;
- renforcer les connaissances sur différents taxons au travers d'études régionales. Une étude sur les espèces de *Vertigo sp.* est actuellement portée par la DREAL Champagne-Ardenne ;
- engager certaines dynamiques par régions naturelles. C'est le cas semble-t-il pour les tourbières acides ardennaises.



Conversion de parcelles de marais en jardin dans les marais de la Vesle en périphérie de Reims (51) / © P. Detcheverry

Quelques références bibliographiques

URCANE, 1985 – *Etude régionale complémentaire à l'inventaire des tourbières*, Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement Champagne-Ardenne, 37p.

URCANE, 1987 – *Les zones humides tourbeuses en Champagne-Ardenne*, Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement Champagne-Ardenne, 37p.

Pierre DETCHEVERRY

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
pd.cpnca@orange.fr

Francis MULLER

Pôle-relais tourbières, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
francis.muller@pole-tourbieres.org

Les marais tufeux du plateau de Langres (Haute-Marne)

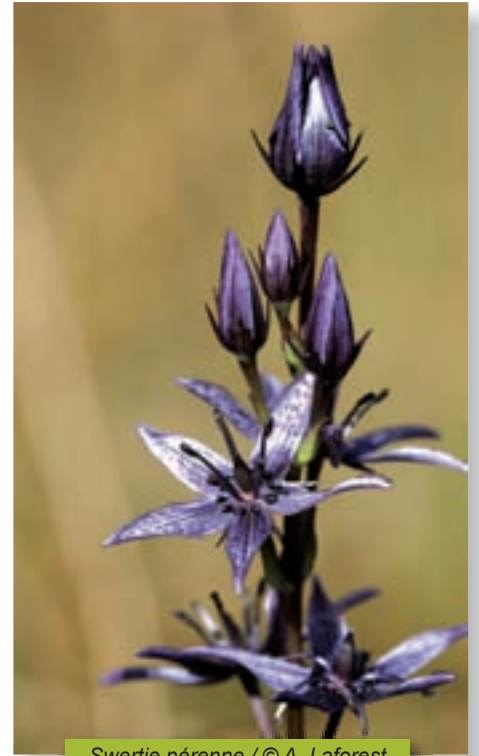
Les particularités physiques (géologie, altitude) et climatiques de nombreux vallons du Plateau de Langres (Haute-Marne et Côte d'Or) ont favorisé le développement de marais tufeux qui figurent parmi les plus typiques et les plus nombreux de France, une centaine étant dénombrée dans ce secteur géographique. Ce type de milieu, caractérisé par un dépôt actif de carbonate de calcium constituant le tuf, est rare en France et surtout localisé aux régions calcaires des montagnes et du Nord-Est.

Les marais tufeux se trouvent en amont des vallons, au niveau des marnes à *Ostrea acuminate*, là où sourdent les nombreuses sources de la nappe phréatique emprisonnée dans les épais calcaires du plateau. Cette nappe est très puissante, puisqu'au cours des étés les plus secs (1976, 1989, 2003), les marais sont restés mouillés tout au long de l'été. Les eaux sont de type bicarbonaté calcique, fortement minéralisées et de pH légèrement basique. Les marais tufeux sont des marais minéraux dont le sol riche en concrétions calcaires est plus ou moins tourbeux. Les dépôts de tuf affectent différentes formes allant du tuf pulvérulent à la tufière bien constituée. Les marais installés dans les vallons les plus larges présentent des dépôts tourbeux plus importants, constitués de tourbes noires, fibreuses et alcalines.

Le climat du plateau de Langres est de type transition, marqué à la fois par les influences atlantiques et continentales, avec des précipitations abondantes, de 880 à 1000 mm annuels, et des températures relativement basses. L'éminent botaniste P. Fournier, auteur des Quatre Flores de France, qui termina sa vie au cœur du Plateau de Langres à Poinson-lès-Grancey, écrivait en 1936 qu'il gèle dans les vallons tufeux au moins une fois par mois, y compris en juillet et en août.

Une quinzaine d'associations végétales sont recensées, la plus caractéristique et la mieux représentée étant la parvocariçaie-schoenaie à Laïche de Davall (*Carex davalliana*) et Choin intermédiaire (*Schoenus x intermedius*). La flore, très riche, comprend de nombreuses espèces montagnardes, comme la Swertie pérenne (*Swertia perennis*), la Laïche de Davall (*Carex davalliana*), l'Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*) et centreuropéennes comme le Choin ferrugineux (*Schoenus ferrugineus*), espèces rares ou disparues ailleurs dans la plaine française.

Certaines espèces en forte raréfaction en France en dehors des montagnes présentent ici des populations nombreuses et en bon état, notamment l'Epipactis des marais (*Epipactis*



Swertie pérenne / © A. Laforest

palustris), la Renoncule à segments étroits (*Ranunculus polyanthemoides*), le Gailllet boréal (*Galium boreale*), la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) ou la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*).



Marais tufeux de Chalmessin (RNN, 52) / © R. Leconte

Aconit casque de Jupiter / © R. Leconte

La faune présente les mêmes intérêts que la flore, avec des Insectes à tendance montagnarde, souvent rares en France, comme le Cordulégastre bidenté (*Cordulagaster bidentata*), le Fadet des Tourbières (*Coenonympha tullia*). Des Mollusques peu fréquents ont été recensés récemment, dont *Platyla dupuyi*, *Vertigo moulinsiana*, *Vertigo angustior*, *Vallonia enniensis*. L'écrevisse à pattes blanches est un hôte régulier des ruisselets qui traversent ces marais. Les cerfs et les sangliers fréquentent régulièrement ce milieu et jouent un rôle certain dans le maintien de la végétation herbacée et le blocage du dynamisme préforestier.



Cordulégastre bidenté / © R. Leconte

Il s'agit souvent de marais de pente constituant des enclaves intraforestières de dimension réduite, généralement comprise entre 1 et 4 hectares. La limite séparant marais et forêt correspond à la ligne des sources et suintements. Au sein du marais, les dépôts de tuf asphyxient les racines des arbustes et des arbres, empêchant leur développement.



Fadet des tourbières / © G. Doucet



Ecrevisse à pattes blanches / © S. Gaudin- CRPF/CA

Lorsque le marais tufeux n'est pas perturbé par le drainage et l'enrésinement, seules ses marges sont envahies de broussailles. Ces marais sont considérés comme semi-primitifs, dans le sens où ils ont été peu modifiés par l'action humaine. Cette dernière fut autrefois réduite à un pâturage extensif, notamment bovin, et à une fauche occasionnelle, notamment pour la récolte de litière. Ainsi la plupart des marais ont fait l'objet, dans le passé, d'une utilisation extensive abandonnée progressivement entre les deux guerres ou au plus tard vers 1950. Après l'abandon du pâturage extensif, de nombreux marais communaux ont fait l'objet d'aménagements hydrauliques et de plantations d'épicéas, de pins sylvestres et d'aulnes glutineux. Si la plupart des plantations se sont soldées par des échecs, elles sont néanmoins à l'origine de l'embroussaillage des marais perturbés.

Une grande partie des marais tufeux les plus remarquables sont des propriétés communales

gérées par l'ONF. Ils ont été placés en série hors production dès les années 1970. Une vingtaine d'entre eux ont fait l'objet d'arrêtés de protection de biotope, de même que plusieurs marais situés au sein de la forêt domaniale d'Auberive. Si certains sont intacts, d'autres, dégradés par le drainage et l'enrésinement, ont nécessité des travaux de gestion. Une opération menée en 1994-1995 avec l'aide de la Fondation de France a permis la restauration des marais les plus dégradés. Les travaux ont consisté à combler les drains et à éliminer épicéas, aulnes et broussailles. Les résultats constatés quinze ans après sont assez satisfaisants. Le marais de Chalmessin, propriété communale intraforestière, n'a pas été modifié par les activités humaines et est intact. Il est à l'origine de la création d'une réserve naturelle nationale gérée par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, dont il constitue le milieu phare. Il fait l'objet d'une gestion douce, actuellement en cours d'expérimentation. Enfin trois dossiers de la Directive 'Habitats' recensant une trentaine de marais tufeux ont été approuvés et certains d'entre eux pourront faire l'objet de gestions complémentaires.

Quelques références bibliographiques :

RAMEAU, J.-C. et ROYER, J.-M., 1978 – *Les Moliniaies du Plateau de Langres*. Coll. *Phytosoc.*, 5 : 269-286.

RAMEAU, J.-C. et ROYER, J.-M., 1979 – *Etude botanique et phytosociologique du Marais Vaucher à Germaines*, Bull. Soc. Nat. Arch. Hte-Marne, 22 : 163-184.

ROYER, J.-M. et DIDIER, B., 1996 – *Flore et végétation des marais tufeux du Plateau de Langres*. Bull. Soc. Sc. Nat. Arch. Hte-Marne, Mém. N° 2, 112p., Chaumont.

ROYER, J.-M., FELZINES, J.C., MISSET, C., THEVENIN, S., 2009 – *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne*, Bull. Soc. Bot. Centre Ouest, numéro spécial, 6 : 352 p.

Jean-Marie ROYER

Membre du CSRPN de Champagne-Ardenne

42 bis rue Mareschal

52000 CHAUMONT

jeanmar.royer@wanadoo.fr

Les tourbières alcalines auboises : situation et premiers résultats des travaux de restauration

Régression des zones humides du département de l'Aube

Comme partout en Champagne Crayeuse, l'espace rural auboisé a subi de considérables modifications en quelques décennies induisant une forte régression des zones humides dans un contexte général de bouleversement hydraulique irréversible (drainages et défrichement des zones humides, développement rapide de l'agriculture intensive, pompes des nappes phréatiques, extension des zones habitées, création d'infrastructures routières, exploitation de gravières).

Les marais tourbeux du département ont ainsi fortement régressé en termes de surface et de valeur écologique (destruction ou altération d'habitats caractéristiques, disparition d'espèces patrimoniales). Le Marais de Villechétif (19 ha sous convention avec le Conservatoire pour une surface totale de 150 ha), dont la surface était estimée à 1.200 arpents en 1766 (soit 500 ha), a été détruit sur près de 75 % en l'espace de deux siècles. Le constat est encore plus éloquent pour le Marais de la Vanne (30 ha sous convention pour une surface totale de 90 ha), qui s'étendait autrefois le long de la vallée du même nom, depuis Estissac (Aube) jusqu'aux portes de Sens (Yonne), sur une

surface pouvant être estimée à plus de 2.000 ha. Il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une centaine d'hectares de marais proprement dits le long de la Vanne. Ces deux exemples illustrent un constat général applicable à l'ensemble des zones humides du département.

Parallèlement à la régression des zones humides, le déficit hydrique relatif à la sécheresse récurrente du début des années 2000 (phénomène naturel) accentue le processus de modification écologique des habitats les plus représentatifs, en particulier au niveau des tourbières. La baisse du niveau de la nappe phréatique accroît le stress hydrique, modifiant ainsi les conditions anoxiques des tourbières. La matière organique constituant la tourbe se minéralise pendant les périodes d'assèchement du sol, libérant une certaine quantité d'éléments minéraux qui favorisent le développement des cycles végétatifs, notamment celui des ligneux pionniers (saulaie et boulaie) et des espèces nitrophiles initialement rares ou absentes.

Cet embroussaillage progressif est accompagné de la régression, voire de la disparition, des espèces végétales et animales caractéristiques des tourbières ouvertes.

Mise en place de travaux de restauration sur deux tourbières de l'Aube

Les trois tourbières gérées par le Conservatoire dans l'Aube (Marais de la Vanne, de Villechétif et du Gué de Vailly), ainsi que quelques autres marais tourbeux reliques du département, ont été intégrés au réseau Natura 2000 dans le cadre de l'application de la Directive Habitats. Les documents d'objectifs de ces sites ont été rédigés puis validés au début des années 2000 par le biais d'un travail mené en collaboration entre le Conservatoire, la Chambre d'Agriculture et des associations naturalistes locales.

Les mesures de gestion principales définies en vue de la préservation et de la restauration de ces tourbières sont orientées vers le maintien des milieux ouverts humides (élimination de ligneux pionniers, fauche, broyage et pâturage bovin extensif). En effet, dans le cadre de Natura 2000, la plupart des espèces dont la conservation est prioritaire est associée aux milieux ouverts. La prise en compte de l'écologie de ces espèces conduit donc les gestionnaires à mettre en place des mesures visant à maintenir ou reconquérir les milieux ouverts.



Marais de la Vanne à Villemaur-sur-Vanne avant travaux (10) / © Y. Brouillard



Marais de la Vanne à Villemaur-sur-Vanne - Broyage (10) / © Y. Brouillard

Ces mesures ont servi de base pour monter les premiers contrats Natura 2000 visant à la restauration des tourbières auboises, à l'image d'actions similaires menées dans les tourbières du département de la Marne, grâce à l'obtention de financements Europe – Etat. Ces financements relativement conséquents (85.000 euros sur 5 ans) ont permis au Conservatoire d'effectuer d'importants travaux de gestion sur le Marais de la Vanne et sur le Gué de Vailly :

- élimination de saulaies et de boulaies sur 10 ha, avec exportation des rémanents ;
- mise en place d'un pâturage bovin extensif sur 27 ha ;
- création d'un réseau de mares abreuvoirs (Marais de la Vanne uniquement).

A l'heure des premiers bilans : des résultats très mitigés

L'élimination des secteurs boisés a considérablement perturbé les différentes formations végétales présentes initialement. Certes, la restauration de milieux ouverts contribue au maintien ou à la reconquête d'espèces inféodées à ces milieux (notamment au niveau de la faune), mais, globalement, les espèces les plus exigeantes (flore et faune) se font surtout remarquer par leur non-retour au sein de ces milieux nouvellement « créés ».

Suite à la réouverture des milieux, on constate que la végétation typique des tourbières régresse inexorablement au profit des végétations de type mégaphorbiaies eutrophes, traduisant une



Marais de la Vanne à Villemaur-sur-Vanne après travaux (10) / © Y. Brouillard

Pour le moment, aucune gestion n'a été mise en place sur le Marais de Villechétif, mais un contrat Natura 2000 a été monté par le Conservatoire en 2010, ouvrant l'accès à des crédits pour la réalisation d'opérations similaires (élimination de saulaies).

perturbation du milieu. La suppression des boisements pionniers, développés initialement au sein d'habitats de tourbières relativement caractéristiques, semble conduire à diminuer le taux d'oxygénation du sol et à accroître l'évapotranspiration par augmentation de l'ensoleillement, ce qui favorise encore plus la

minéralisation de la tourbe. Cumulé à la baisse chronique du niveau des nappes, ce phénomène provoque une eutrophisation accrue du milieu au détriment des groupements oligotrophes des tourbières. Ces premiers constats semblent montrer que les résultats obtenus vont, à court terme, au niveau des cortèges de végétation, à l'encontre des espérances de départ visées par les documents d'objectifs.

Ces premiers résultats, très mitigés et peu rassurants, doivent absolument mener les gestionnaires à agir avec prudence. Ces résultats rendent par ailleurs utopiques les espoirs de restauration des milieux ouverts sur de vastes superficies. Il est évident que le facteur préalable indispensable à la mise en place de toute opération de gestion est le retour de la nappe phréatique à un niveau suffisant : sans eau, la restauration d'une tourbière s'avère impossible.

Dans le contexte agricole intensif de la Champagne Crayeuse, rehausser le niveau des nappes semble irréalisable, sauf peut-être très localement, là où la pression agricole serait moindre (rehaussement du niveau de la nappe par adaptation du réglage des vannages).

Quoi qu'il en soit, les organismes gestionnaires devront choisir, à savoir laisser les boisements pionniers coloniser les tourbières, ou bien décider de limiter leur expansion et ainsi favoriser des cortèges végétaux herbacés nitrophiles différents des cortèges d'origine.

Des solutions intermédiaires existent néanmoins, permettant de minimiser l'impact des deux phénomènes. La création de layons, de clairières, le creusement de petites mares et leur entretien au sein d'habitats en voie de colonisation par les ligneux semblent, par exemple, permettre de conserver une flore et une faune plus représentatives.

L'actualisation des documents d'objectifs Natura 2000 prévue pour la décennie à venir est une priorité dans le contexte actuel. Cette actualisation devra être basée sur de nouvelles références scientifiques et devra tenir compte des premières expériences de restauration de tourbières menées dans la région et ailleurs en France.

- 1 - Boisements dominés par les saules et les bouleaux
- 2 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes dont la végétation est constituée d'espèces liées à la présence d'un excédent de matières nutritives (eutrophisation).
- 3 - Un milieu oligotrophe est l'inverse d'un milieu eutrophe. C'est un milieu particulièrement pauvre en éléments nutritifs.

Yohann BROUILLARD

Chargé de missions
Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne
33 Bd Jules Guesde - 10 000 TROYES
Tél. : 03 25 80 50 50
yb.cpnca@orange.fr

Bas-marais et tourbières acides des Ardennes

Caractéristiques stationnelles

Les marais et tourbières acides des Ardennes se développent dans des dépressions topographiques du substratum quartzo-schisteux du Cambrien, imperméabilisées le plus souvent par des limons de plateaux et par des alluvions modernes. Ils sont donc essentiellement de type topogène, avec une évolution vers le type ombrogène pour le cas des tourbières bombées des Hautes-Fagnes de l'Ardenne Belge. Au niveau des queues d'étang, des groupements juvéniles forment aussi des tourbières voisines du type limnogène (étang du Gendarme [Rocroi], Etang de Bérulle [Châtelet sur Sormone]).

Le climat y est caractérisé par :

- des précipitations importantes de 1200 mm en moyenne et réparties sur toute l'année (minimum de 86 mm en août et maximum de 132 mm en décembre), soit 176 jours de précipitations par an (moyenne calculée sur les années 1957 à 1992, données issues de la station météorologique de Rocroi, altitude : 386 m) ;
- une température moyenne de 8,6°C marquée par une amplitude thermique de 0,6°C en janvier et de 16,7°C en juillet, et par l'existence de 100 jours de gelée étalés de novembre à avril. Il s'agit donc d'un climat présentant un caractère océanique avec une tendance continentale relativement affirmée.

Ces conditions ont favorisé l'évolution de sols hydromorphes à gley et pseudogley, à l'origine d'une végétation très hydrophile et acidiphile dont les débris végétaux non minéralisés ont conduit à une accumulation de tourbe sur quelques décimètres à plus d'un mètre.

Description des groupements végétaux des tourbières et des habitats associés

La Rièze de Regniowez dans laquelle les principaux groupements végétaux caractéristiques de ces lieux tourbeux sont présents, servira de base à cet exposé.

Les groupements végétaux de la Rièze de Regniowez

Le terme local de Rièze, appelée fagne dans les pays limitrophes, désigne un ensemble complexe de tourbières, de landes, de bas marais et de prairies à joncs et molinie ainsi que les maigres formations boisées d'inextricables saules et les boulaies.

Nous décrirons sommairement les communautés végétales les plus représentatives et leurs relations seront mises en évidence par le transect ci-après.

La végétation des tourbières

Inféodée à des milieux acides de pH de 3,5 à 5 et marqués par la présence d'une nappe d'eau sub-affleurante variant peu, cette végétation présente une physionomie caractéristique, formée par un tapis de sphaignes variées d'où émergent des coussins de polytric et de canneberge. Ça et là des gouilles percent la couverture végétale et permettent l'apparition d'associations du *Luronio-Potamogetonum polygonifolii* avec *Potamogeton polygonifolius*. En bordure se développe parfois l'association du *Sphagno - Rhynchosporium albae* abritant le très rare *Rhynchospora alba* accompagné d'*Eriophorum polystachyon*, *Drosera rotundifolia*, *Sphagnum fallax*, *Carex rostrata*, *Vaccinium oxycoccus* et *Sphagnum gingersohnii*.

Dans la tourbière active deux associations en mosaïques se distinguent selon leur degré de maturité :

- Les zones les plus mouillées se caractérisent ainsi par l'*Erico tetralicis - Sphagnetum magelanicum* avec *Sphagnum capillifolium subsp. rubellum*, *Vaccinium oxycoccus*, *Drosera rotundifolia*. On y trouve également *Juncus squarrosus*, *Dactylorhiza sphagnicola*, *Carum verticillatum*, *Erica tetralix*, *Polytrichum commune*, ainsi que les Sphaignes suivantes : *Sphagnum fallax*, *S. palustre*, *S. tenellum*, *S. molle*, *S. subnitens*, *S. flexuosum*, *S. gingersohnii* ;
- Les parties matures quant à elles présentent des coussins de *Polytrichum strictum* associés à *Sphagnum capillifolium subsp. rubellum*, *Odontochima sphagni*, *Aulacomnium palustre*,

Vaccinium oxycoccus, *Eriophorum vaginatum*, *Dactylorhiza sphagnicola*. Elles peuvent être associées au *Sphagno compacti-Trichophoretum germanici*.

Des groupements proches de la lande humide subatlantique du *Calluno vulgaris-Ericetum tetralicis* (voir plus loin) peuvent se développer au contact de ces végétations. Au niveau des zones les plus sèches la lande fragmentaire précédente est remplacée par une lande à callune que l'on peut rapporter au *Genisto anglicae - Callunetum vulgaris* avec *Genista anglica*, *Calluna vulgaris*, *Molinia caerulea*.

En périphérie de la tourbière ou sur les parties inactives, se développe une association caractéristique des Plateaux ardennais, le *Sphagno palustris-Betuletum pubescentis*, boulaie sur sphaignes où prospèrent *Betula pubescens*, *Betula pendula*, *Salix cinerea*, en compagnie de *Sphagnum palustre*, *Sphagnum squarrosum*, *Sphagnum palustre*, *Polytrichum commune* formant de grands coussins, *Agrostis canina*, *Eriophorum vaginatum*.

La végétation des bas marais

A proximité des cours d'eau et dans les petites mares tourbeuses, voire au niveau des dépressions de la tourbière, se développe une végétation longuement inondée, le *Menyantho trifoliatae-Sphagnetum teretis* souvent présent aussi en queue d'étang (étang de la Fermière, étang du Gland, Beaulieu). *Menyanthes trifoliata*, *Potentilla palustris*, *Carex echinata*, *Carex rostrata*, *Sphagnum gingersohnii* en sont les éléments floristiques caractéristiques.

Des peuplements à carex colonisent aussi les fossés de la tourbière acide et le bord tourbeux des mares. On y observe *Carex rostrata*, *Carex vesicaria*, *Carex paniculata*, *Potentilla palustris* et *Eriophorum polystachyon*.

Dans les dépressions inondées à proximité du ruisseau prend place le *Ranunculo flammulae-Scirpetum sylvatici*, avec *Caltha palustris*, *Cardamine pratensis*, *Ranunculus flammula*, *Cirsium palustre*, *Lotus uliginosus*, *Juncus effusus*, *Carex rostrata*...



Orchis des sphaignes / © A. Bizot

Boulaie à sous-étage de Polytric / © A. Bizot

Des mégaphorbiaies (*Filipendulion ulmariae*) de taille réduite se développent en lisière et clairières des forêts tourbeuses avec comme association la plus représentée le *Junco acutiflori-Filipenduletum ulmariae* marqué notamment par la présence de *Juncus acutiflorus*, *Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Stellaria uliginosa*...

Dans les parties les plus inondées, sur gley la recolonisation forestière conduit à une saulaie appartenant au *Frangulo alni-Salicetum auritae* avec *Salix aurita*, *Frangula alnus*, *Molinia caerulea*, *Caltha palustris*...

En périphérie sur sol inondé et tourbeux peut se développer un *Sphagno-Alnetum glutinosae* avec *Alnus glutinosa*, *Blechnum spicant*, *Equisetum sylvaticum*.

Les prairies associées

La partie asséchée de la tourbière abrite l'association du *Junco acutiflori-Molinetum caeruleae* présentant des faciès à *Molinia caerulea* ou à *Juncus acutiflorus* dans lesquels apparaissent *Gentiana pneumonanthe*, *Carex panicea*, *Viola palustris*, *Carum verticillatum*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Sphagnum inundatum*. Dans les parties les plus inondées se développe le *Comaro-Junctum acutiflori* caractérisé par la présence de *Potentilla palustris*, *Juncus acutiflorus*, *J. effusus* et *J. conglomeratus*, *Carex echinata* et *Viola palustris*.

La variabilité des groupements végétaux

Ces groupements se retrouvent en divers endroits des plateaux de Rocroi et d'Hargnies dont l'altitude (500 m) apporte un caractère continental plus marqué.

Les plus originaux sont :

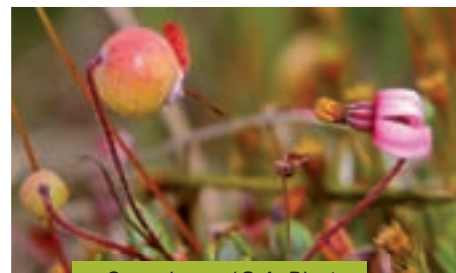
- les tourbières juvéniles de queue d'étang avec des tremblants (Etang du Gendarme [Rocroi], Etang de la Fermières [Beaulieu]...);
- les landes du *Myricetum gale* à *Myrica gale*, *Salix aurita*, *Frangula alnus* et *Carex rostrata*. Elles marquent une recolonisation forestière de la tourbière (Vallon de l'Ours de la Neuville-aux-Haies);
- la forêt pionnière des bas marais tourbeux et tourbières mortes du *Vaccinio uliginosi-Betuletum pubescentis* avec *Betula pubescens*, *Alnus glutinosa*, *Vaccinium uliginosum*, *V. vitis-idaea*, *Frientalis europaea*, *Pinus sylvestris* (Hauts-Buttés, Croix Scaille);

- les landes humides subatlantiques du *Calluno vulgaris-Ericetum tetralicis* sur sols argileux, avec *Erica tetralix*, *Genista anglica*, *Gentiana pneumonanthe*, *Sphagnum squarrosum*, *Juncus squarrosus*, *Pedicularis sylvatica* ou encore *Lycopodiella inundata* et *Drosera intermedia* récemment réapparus après des opérations d'étrépage (Rièze Sainte Anne [Rocroi] Trou du Blanc [Gué d'Hossus]).

- les landes sur sol argilo-sableux assez sec appartenant au *Vaccinio vitis-idaeae - Callunetum vulgaris* avec *Vaccinium vitis-idaea*, *Vaccinium uliginosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Genista pilosa*, *Genista anglica*, communauté relictuelle remplacée dans les clairières par le *Galio saxatilis-Vaccinietum myrtillus* dominé par *Vaccinium myrtillus*, *Galium saxatile* et *Deschampsia flexuosa*.

- Les formations végétales développées précédemment peuvent s'enrichir d'espèces patrimoniales :

- *Lycopodium clavatum* (prise Carbon [Regniowez], étang de retenue des Mazures);
- *Trichophorum cespitosum subsp. germanicum* dans le marais des Hauts-Buttés;
- *Dryopteris cristata* au sein de boulaie sur sphaignes dans les marais de Sécheval, de la Louvière (Regniowez);
- *Osmunda regalis*, *Blechnum spicant*, *Carex laevigata* dans le marais de Gué d'Hossus.



Canneberge / © A. Bizot

ou inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : *Myrica gale*, *Arnica montana*, *Carum verticillatum*, *Erica tetralix*.

Tous ces milieux ont été largement fragilisés durant les cinquante dernières années par certaines pratiques anthropiques :

- l'arrêt des pratiques agropastorales (pâturage, soutrage, tourbage rationnel pour les usages domestiques) qui enrayaient la recolonisation forestière et maintenaient des zones d'eau libre pour la végétation turficole pionnière;
- la création d'étangs de loisir;
- le drainage pour valoriser les terrains par des enrénements;
- l'apport d'intrants d'origine agricole favorisant une eutrophisation.

Quelques sites, encore en nombre insuffisant, bénéficient toutefois de mesures de protection, telles que :

- des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (Rièze Saint Anne, La Louvière (1987), le marais des Hauts-buttes, Vallon de l'Ours Neuville-aux-Haies);
- des sites intégrés au réseau Natura 2000 (Rièzes du plateau de Rocroi, Tourbières du plateau ardennais);
- la mise en place d'une gestion pérenne : réserve volontaire du Trou du Blanc (gestion ONF), pâturage relativement intensif par des chevaux Konik Polski sur les Hauts-Buttés;
- des mesures de gestion ponctuelles (Bois Hubert (Rocroi, Taillette) : déboisement de la périphérie de la tourbière lors d'un chantier jeune LPO en juillet 1998, fauche tardive de la prairie à *Arnica montana*).

Des milieux fragiles et menacés

Les marais et tourbières des Ardennes sont constitués par une majorité d'habitats rares et plus ou moins menacés inscrits en liste rouge et abritant un grand nombre d'espèces patrimoniales. Certaines sont protégées sur le territoire national : *Drosera rotundifolia*, *D. rotundifolia var corsica*, *D. intermedia*, *Dryopteris cristata* (station de plusieurs centaines de pieds à Regniowez), *Lycopodiella inundata*, *Frientalis europaea*.

D'autres sont protégées en Région Champagne-Ardenne seulement : *Dactylorhiza sphagnicola*, pour laquelle les Ardennes constituent d'ailleurs l'unique région où cette orchidée est connue en France, *Eriophorum vaginatum*, *Genista anglica*, *Lycopodium clavatum*, *Rhynchospora alba* [deux stations connues], *Salix repens*, *Wahlenbergia hederacea*, *Osmunda regalis*, *Oreopteris limbosperma*,

Transect des principaux groupements végétaux de la Rièze de Regniowez



250 m

Substrat

Tourbe

Socle grés-schisteux du Cambrien (Revinien moyen)

G : gley (nappe permanente)

Peuplements

a : *Junco acutiflori-Filipenduletum ulmariae*

b : *Frangulo alni - Salicetum auritae*

c : *Sphagno - Rhynchosporietum albae*

d : *Calluno vulgaris-Ericetum tetralicis*

e : *Sphagno compacti-Trichophoretum germanici* et dans les dépressions *Erico tetralicis - Sphagnetum magelanicum*

f : *Sphagno palustris-Betuletum pubescentis*

1 *Betula pubescens*

2 *Salix sp.*

3 *Calluna vulgaris*

4 *Erica tetralix*

5 *Genista anglica*

6 *Vaccinium oxycoccos*

7 *Callitriche sp.*

8 *Carex rostrata*

9 *Dactylorhiza sphagnicola*

10 *Drosera rotundifolia*

11 *Eriophorum angustifolium*

12 *Eriophorum vaginatum*

13 *Juncus acutiflorus*

14 *Lemna sp.*

15 *Menyanthes trifoliata*

16 *Molinia caerulea* en brins isolés

16' *Molinia caerulea* en touradon

17 *Phalaris arundinacea*

18 *Potamogeton polygonifolius*

19 *Rhynchospora alba*

20 *Scorzonera humilis*

21 *Dryopteris carthusiana*

22 *Dicranum sp.*

23 *Equisetum fluviatile*

24 *Hypnum cupressiforme*

et *Pleurozium schreberi*

25 *Polyterchum strictum*

26 *Sphagnum sp.*

Encore de nos jours ces milieux, bien que tous classés en ZNIEFF, restent menacés comme le démontre à Regniowez la destruction récente (2008) pour enrésinement de l'une des deux stations champardennaises de *Lycopodiella inundata*, ou encore la destruction causée par l'empierrement d'un chemin forestier accompagné de la création de fossés latéraux dans une zone tourbeuse à *Drosera rotundifolia*, *Erica tetralix* et *Carex laevigata* dans le marais de la Cabre à Rocroi (en 2000) qui, en plus, menace à moyen terme une station d'*Osmunda regalis* non loin de là. Force est de constater que les responsables n'ont été que peu inquiétés par ces destructions bien que DIREN, ONCFS aient été sollicités par des naturalistes locaux. Ces exemples relatent bien que l'application des lois demeure difficile sur le terrain. Afin de limiter l'érosion de la biodiversité, les naturalistes en contact avec le terrain doivent donc rester vigilants et, au-delà du constat impuissant de dégradation, engager la responsabilité des administrations compétentes que sont les DREAL, l'ONCFS et l'ONEMA.

Conclusion

Les bas-marais et tourbières des Ardennes possèdent un cortège floristique original où se mêlent des espèces atlantiques (*Carum verticillatum...*), montagnardes (*Polygonum verticillatum...*), sub-montagnardes (*Polytricum strictum...*), boréo-continentales (*Dactylorhiza sphagnicola...*). Limités dorénavant à des secteurs géographiques restreints, leur pérennité reste aléatoire alors qu'ils constituent des éléments fondamentaux du patrimoine naturel et culturel des Ardennes et que leurs groupements végétaux atlantiques (*Erica tetralix-Sphagnetalia papillosi*) et médioeuropéens (*Sphagnetalia medii*) mériteraient des études phytosociologiques plus approfondies.

Bibliographie :

ROYER J.M., BEHR R., BIZOT A., DIDIER B., LANFANT P., MISSET C., THEVENIN S., WORMS C., COLLET A., AMON-MOREAU D., RABATEL J., 1997: Répartition régionale des espèces végétales de Champagne-Ardenne. Etude GREFFE, DIREN Champagne-Ardenne, 162 p.

DARGENT F., BOUILLOT J., 1995 : La Rîze de Regniowez : Un ensemble stationnel nouveau et remarquable pour le Département des Ardennes sur le plan botanique et phytosociologique, Bull. Soc. His. Nat. Ardennes. Tome 85, p. 25-41.

ROYER J.M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S., 2006 : Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest. Numéro spécial 25, 394 p.

Remerciements à :

A. BIZOT pour sa relecture, ses critiques constructives ainsi que pour ses photographies, J.M. ROYER et P. DETCHEVERRY pour leur relecture attentive et leurs conseils.

Franck DARGENT

Membre du CSRPN de Champagne-Ardenne
franck.dargent@univ-reims.f

Le marais des Hauts Buttés (Ardennes)

Le marais des Hauts Buttés, situé au nord du département des Ardennes, est le résultat du défrichement mené par l'Homme durant le XVI^e siècle. Son aspect ouvert a été maintenu grâce aux diverses pratiques agro-pastorales de l'agriculture extensive (pâturage, cultures sur brûlis, extraction de tourbes...). L'abandon de ces activités au cours du XX^e siècle est à l'origine d'une profonde modification du paysage qui se caractérise par une colonisation par des ligneux pionniers et par un envahissement herbacé.

Aujourd'hui, le marais, d'une superficie d'environ 28 hectares, se distingue par la présence d'habitats naturels relictuels (vestige d'une époque climatique ancienne) et de leur cortège floristique associé. On peut y rencontrer des espèces végétales à répartition boréale ou montagnarde comme l'Orchis des sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*), ainsi que des espèces à répartition atlantique comme la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Son intérêt floristique est étudié depuis plus d'un siècle par les naturalistes français (Société d'Histoire Naturelle des Ardennes...) et belges (Société royale de Belgique...). Dans les années 1990, les associations naturalistes attirent l'attention de la commune de Monthermé (propriétaire du site) sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel remarquable du site. Le 13 juin 1983, celui-ci est classé par un arrêté de protection de

biotope (outil juridique de protection). De 1984 à 1993, des chantiers de remise en valeur du site se sont succédé pour lutter contre la dynamique naturelle colonisatrice de la végétation. En 1998, quelques équidés (de race Konik Polski), sont introduits sur le marais afin de garantir, via une pression de pâturage constante, la non fermeture du milieu.

Le marais des Hauts Buttés est une des composantes majeures du site Natura 2000 «Tourbières du plateau ardennais». Ce dernier, constitué de cinq entités (marais d'Hargnies, Croix Gillet, Source de l'Ours, Vallée de l'Ours), s'étend sur 342,82 hectares. Son document d'objectifs, rédigé par l'Office national des forêts, est approuvé par arrêté préfectoral en 2004. L'ONF est également l'animateur désigné du site Natura 2000.

Un contrat Natura 2000 signé entre l'Etat français et la commune de Monthermé en décembre 2004 a permis de mettre en place diverses actions sur le marais des Hauts Buttés : entretien du troupeau de Konik Polski, pose et entretien des clôtures pour les chevaux, création en 2007 et 2008 de quatre mares et de vingt placettes d'étrépage (sur plus de 2100 m²). Ces zones ont été implantées sur les habitats naturels de lande humide à Bruyères à quatre angles et de tourbière de transition et avaient pour objectif

la restauration et la diversification des milieux. Les mares ainsi créées représentent des secteurs d'eau libre, biotopes favorables aux amphibiens et aux odonates, ainsi qu'aux différents cortèges végétaux hygrophiles. L'étrépage, quant à lui, vise l'expression de la banque de semences conservées dans les horizons superficiels du sol et le développement des espèces végétales caractéristiques des stades pionniers de la dynamique des groupements tourbeux.

Un suivi floristique de la végétation de ces zones nouvellement créées a été initié en 2009 afin d'observer l'évolution de la flore locale. Il a déjà permis de noter l'impact négatif du piétinement des chevaux sur le développement de la végétation dans ces placettes. Certaines d'entre elles ont donc été clôturées et les gestionnaires espèrent aujourd'hui voir l'implantation des espèces typiques de la lande humide et de la tourbière acidiphile.

Irina GOSPODINOVA

Chargé de mission Environnement
Office national des forêts
Agence des Ardennes
Rue André Dhôtel, BP 457
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél : 03.24.33.74.40
irina.gospodnova@onf.fr



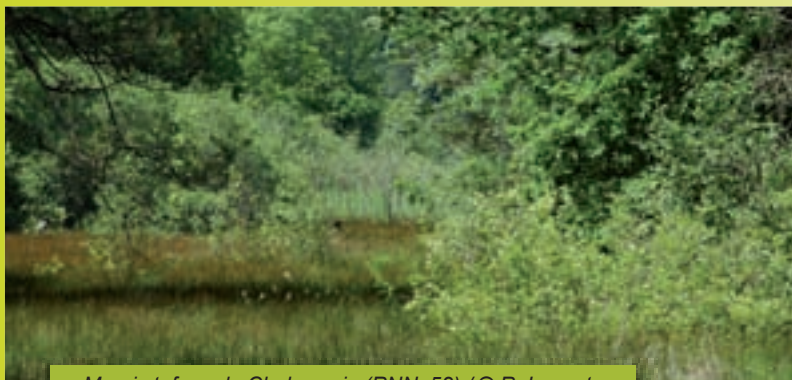
Pâturage équin sur le marais des Hauts-Buttés / © ONF 08



Gesse des marais / © CPNCA



Marais de Saucourt (52) / © R. Leconte



Marais tufeux de Chalmessin (RNN, 52) / © R. Leconte



Laïche paradoxale présente sur le marais de Oyes (Marais de St Gond, 51) / © P. Detchevery



Vue aérienne des marais de Saint-Gond (51) © CPNCA



Marais de la Halle aux Vaches (RNN des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger, 51) © P. Detchevery




Renoncule grande douve © B. Bock

Principaux marais et tourbières de Champagne-Ardenne



Site	NOM
1	Tourbière et bois tourbeux des Hingues et Suzanne
2	Rièze de Régniowez
3	Marais des ruisseaux de la Chaudière et de Saint-Anne à Taillette
4	Rièze du Moulin à Vent à Sevigny-la-Forêt
5	Marais de Gué d'Hossus
6	Marais de Sécheval
7	Marais des Hauts Buttés
8	Tourbières des Vieux-Moulins à Thilay
9	Marais des Romarins à Hautes-Rivières
10	Marais de Thin-le-Moutier
11	Marais de Germont et Buzancy*
12	Marais de Challeranges et Monthois
13	Grand Marais d'Houdilcourt
14	Marais de Vendière à Courlandon
15	Grand marais de Cormicy*
16	Marais de Tranlais et Neuf-Ans
17	Marais du Vivier de Chenay*
18	Marais de la Vesle en aval de Reims*
19	Micro-tourbières de Savigny-sur-Ardres
20	Micro-tourbière du Bois de la Fosse à Sacy
21	Marais de la Vesle en amont de Reims*
22	Marais du Mont de Berru*
23	Marais boisé de Vaudrétré à Warmeriville
24	Marais boisé des Grands Usages
25	Marais de la Halle aux Vaches à Oger* 
26	Marais d'Athis
27	Marais de la Somme-Soude
28	Marais de Saint-Gond* 
29	Marais d'Anglure, la Chapelle Lasson et Marsangis
30	Marais de la Superbe*
31	Marais des Noues à la Villeneuve-au-Chatelot
32	Marais de Sellières
33	Marais de la vallée du Pars
34	Marais en rives droite et gauche de la Seine
35	Marais des Pelles à Bessy
36	Marais de Trainel à Soligny-les-Etang
37	Les marais de Marcilly-le-Hayer

38	Marais de la Vanne*
39	Marais de la Nosle
40	Marais des Pâtures
41	Marais de Villechetif*
42	Marais de la Reculée et des Ballastières
43	Marais de Bouy-Luxembourg
44	Marais du Grand Ravet
45	Marais du Jard*
46	Petit Marais de Bligny
47	Marais de Vaudremont
48	Marais de Daillancourt
49	Marais des Grands Prés*
50	Tuffière de Rolampont
51	Tuffières au sud de Vitry-les-Nogent
52	Marais de Coiffy-le-Bas
53	Grands marais de Champigny-Chezeaux
54	Marais de la Coudre à Coiffy-le-Haut
55	Le marais Vaucher à Germaines
56	Marais de la Fontaine aux Chèvres à Colmier le Haut*
57	Marais d'Amorey à Auberive
58	Réserve naturelle de Chalmessin* 

Carte établie à partir de l'inventaire ZNIEFF complétée par le Conservatoire

 Réserve naturelle nationale

 Réserve naturelle régionale

* Sites gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne - Ardenne

Type de tourbière / marais

Complexe acide	Bas-marais alcalins
Tourbière alcaline	Marais tufeux/tuffière

L'originalité des marais du Tertiaire de la région de Reims (51)

Dans la série géologique du Tertiaire de la région de Reims, il existe des niveaux argileux ou marneux suffisamment épais pour déterminer des lignes de sources à l'origine de marais tourbeux et de tourbières. Ces niveaux sont :

- Les marnes à la base du Thanétien,
- Les marnes et argiles de l'Yprésien,
- Les argiles de Laon, petit niveau situé entre les sables cuisiers et le calcaire lutétien.

Ces marais appartiennent à plusieurs types géomorphologiques :

- Les bas-marais alcalins et tourbières alcalines,
- Les marais de pente et microtourbières de pente.

Sur le plan écologique, tous ces milieux sont

Les marais de pentes et microtourbières sont, quant à eux, situés soit en tête de petits vallons (marais de Pévy - Havelon) soit au niveau d'une ligne de sources (marais de Neuf-Ans, de Translais) ou même, pour les microtourbières, à l'origine d'un simple suintement parfois tufeux (Savigny sur Ardre, Sacy...). Ces marais sont parfois peu tourbeux mais on peut, de par leur composition floristique, les assimiler à des tourbières soligènes*. De façon générale, les eaux qui sourdent de ces suintements sont très calcaires et favorisent la formation d'un tuf terreux au niveau des marnes sous-jacentes comme par exemple dans le Bois de la Fosse à Sacy ou dans le marais de l'Allée

Ces marais abritent aussi une flore rare d'intérêt régional comme : la Laïche de Davall (*Carex davalliana*), la Laïche blonde (*Carex hostiana*), la Laïche à épis distants (*Carex distans*), la Laïche écaillée (*Carex viridula subsp. brachyrrincha*), le Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Scirpe pauciflore (*Eleocharis quinqueflora*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), le Gaillet boréal (*Galium boreale*), l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Serratule des Teinturiers (*Serratula tinctoria*)...



Grand marais de Cormicy (51) / © J-B. Rougemont

en relation avec une nappe d'eau calcaire qui détermine donc des tourbières ou des marais alcalins. Le pH est généralement compris entre 7,5 et 8.

Les bas-marais alcalins et tourbières alcalines sont développés dans d'assez vastes dépressions (marais de Cormicy, marais de Courcelles – Sapicourt) ou des vallons assez ouverts (marais du Vivier de Chenay). Ce sont donc des tourbières plates, topogènes* (marais de Cormicy, de Courcelles - Sapicourt) ou fluviogènes* (Vivier de Chenay). Le substratum est constitué par les marnes grises du Thanétien moyen qui reposent sur la craie blanche du Sénonien. La tourbe atteint une épaisseur comprise entre 70 cm et 1,20 m. C'est une tourbe alcaline, riche en grains de sable provenant des pentes du bassin versant, et donc impropre à l'utilisation, ce qui a permis la sauvegarde de ces tourbières.

aux Vaches à Oger, ou encore dans les prairies humides de Berru. La flore des suintements tufeux a des similitudes marquées avec celles des tourbières.

Les marais du Tertiaire de la région de Reims possèdent une flore très riche ; de nombreuses espèces végétales rares trouvent refuge dans ces milieux relictuels. Certaines espèces sont protégées en Champagne-Ardenne : le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium*), la Gymnadénie odorante (*Gymnadenia odoratissima*), l'Orchis des marais (*Orchis palustris*), la Grassette vulgaire (*Pinguicula vulgaris*), le Saule rampant (*Salix repens*)... et au plan national : le Rossolis intermédiaire (*Drosera longifolia*) et le Liparis de Loesel (*Liparis laeseli*).



Liparis de Loesel / © E. Gaillard



Marais de Neuf Ans (51) / © J-B. Rougemont

Les conditions géologiques, topographiques, hydriques, dynamiques déterminent le type de groupements végétaux. Dans les secteurs où l'engorgement est quasi permanent se rencontre l'association végétale du *Cirsio dissecti* – *Schoenetum nigricantis* avec la Laïche de Davall (*Carex davalliana*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), le Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*), l'Orchis



Parnassie des marais / © J-B. Rougemont

des marais (*Orchis palustris*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*)... Aux endroits où la tourbière est érodée, tels que dans les zones de passage des animaux ou des véhicules (!) se développe une association végétale pionnière spécialisée, toujours de faible surface, et renfermant des espèces très rares : la Grassette vulgaire (*Pinguicula vulgaris*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), le Scirpe pauciflore (*Eleocharis quinqueflora*), cette association est dénommée *Anagallido tenellae* – *Eleocharitetum quinqueflorae*. Les fossés, entailles et trous d'eau du Vivier de Chenay abritent l'association aquatique du *Potametum colorati* avec le rare Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*) très souvent associé, en condition pionnière, à des algues de la famille des Characées. Toujours à Chenay, dans une dépression tourbeuse, tapissée de bryophytes, se rencontrent le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et les deux espèces les plus rares de ces marais : le

Rossolis intermédiaire (*Drosera longifolia*) et le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*). Ces deux espèces que l'on croyait disparues de la région de Reims ont été redécouvertes récemment.

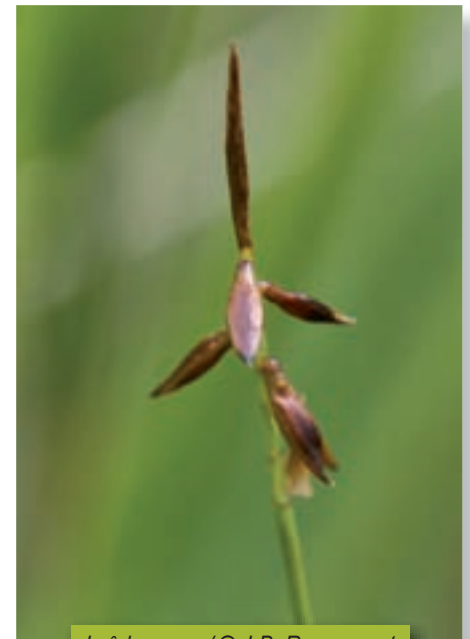
Dans les secteurs à eau courante de ces tourbières se développe une association proche floristiquement du *Cirsio dissecti* – *Schoenetum nigricantis*, dénommée *Hydrocotylo vulgaris* – *Juncetum subnodulosi*. Alors qu'en bordure du marais de Cormicy se rencontre la prairie humide paratourbeuse à Molinie du *Dactylorhizo praetermissae* – *Molinietosum caeruleae* avec une flore originale marquée par la présence de l'Ophioglossum commun (*Ophioglossum vulgatum*), l'Inule à feuilles de saules (*Inula salicina*), le Lotier maritime (*Tetragonolobus maritimus*), la Gaillet boreal (*Galium boreale*)... En bordure des marais, en position d'ourlet, se développe aussi une mégaphorbiaie riche en Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*), Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Reine des Prés (*Filipendula ulmaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) correspondant au *Filipendulo ulmariae* -



Cordulie à corps fin / © C. Kerihuel

Cirsietum oleracei association végétale assez répandue en Champagne et qui existe donc en dehors des tourbières alcalines.

Les roselières et les cariçaies sont aussi présentes dans ces marais. La plus typique et qui est caractéristique des tourbières alcalines est la roselière à Marisque (*Cladium mariscus*) dénommée « cladiaie ». Cette association végétale, *Cladietum marisci*, est représentée dans les petites tourbières et marais alcalins du Tertiaire de la région de Reims par la sous-association *schoenetosum nigricantis*. Elle se différencie des vastes cladiaies de la Vesle ou de Saint-Gond par la présence plus marquée du Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), du Jonc à Tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*). La roselière à *Cladium mariscus* peut, lorsque la tourbière se dégrade, devenir très envahissante et prendre la place des groupements floristiquement plus riches tels que la schoenaie.



Laïche puce / © J-B. Rougemont

On observe aussi par place des roselières à Phragmite (*Phragmites australis*), à Typha ou même à Jonc-des-chaisiers glauque (*Scirpus tabernaemontani*) comme par exemple au marais de Neuf-Ans et des peuplements de Carex (*Carex elata*, *C. acuta*, *C. acutiformis*) mais ces formations végétales ne prennent jamais des développements importants dans ces milieux. On remarque que la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), laïche typique des tourbières alcalines de la vallée de la Vesle ou du marais de Saint – Gond, est totalement absente de ces marais.

La présence de fourrés de saule cendré (*Salix cinerea*) et de bourdaine (*Frangula alnus*) témoigne de l'évolution dynamique des marais mais l'envahissement par les ligneux reste toutefois assez faible.

Ces marais qui ont été pendant de longues périodes préservés de toutes dégradations voient, aujourd'hui, leur qualité biologique s'altérer. En effet, ils ont été, pendant des siècles, utilisés comme pâtures ou comme prairies de fauche pour la litière. En témoigne la présence de clôtures et de pâturages au marais de Neuf-Ans. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, ces milieux ont subi de gros dommages : création d'étangs de pêche

Loesel n'a plus été revu ces dernières années suite à la plantation de peupliers dans le marais ! Le Rossolis intermédiaire ne doit sa survie qu'au renforcement de la population de Chenay par multiplication *in vitro* réalisée par l'association la Champagne Carnivore depuis 2003. A cette date, il ne subsistait plus qu'un seul pied ! Alors que quelques années auparavant, lors de sa redécouverte en 1989, la population de Chenay comptait plusieurs

Quelques références bibliographiques :

GENEAU de LAMARLIÈRE L., 1899 : *Etude sur la Géographie botanique du département de la Marne, Flore hygrophile de la Marne. Bull. Soc. Etude Sci. Nat. Reims, 9^{ème} Année, tome VIII, pp 36-97.*

LAURENT J., 1920 : *La végétation de la Champagne Crayeuse, étude de géographie botanique. Némours, Imp. H. Bouloy, 351 p.*

LAURENT J., 1925 : *Catalogue des plantes vasculaires de la Champagne crayeuse. Reims, Imp. Monce, 269 p.*



Linaigrette / © J. Bruyère

au Vivier de Chenay, drainage du marais de Pévy-Hervelon, destruction de la micro-tourbière de pente de Savigny-sur-Ardres pour la réalisation d'une piste de moto-cross, pratique non contrôlée des sports mécaniques, « quad », à Berru... La richesse floristique a aussi décliné du fait de la modification du régime hydrique, abaissement de la nappe d'eau dû au drainage et aux évolutions climatiques. Il faut aussi prendre en compte l'évolution dynamique de la végétation qui s'accompagne habituellement d'un appauvrissement floristique ainsi que les prélèvements par les collectionneurs d'espèces rares telles que les orchidées ou les plantes dites « carnivores ». Plusieurs espèces décrites par les botanistes des siècles précédents, Géneau de Lamarlière, en 1899, ou Jules Laurent, en 1920, ont donc aujourd'hui complètement disparu de ces marais et pour certaines de la Champagne-Ardenne : la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*), le Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), le Trèfle de Paris (*Trifolium patens*), le Troscart des marais (*Triglochin palustre*) pour les plus rares. Redécouvert à Cormicy en 1992, le Liparis de

dizaines d'individus et qu'au siècle dernier cette espèce, présente dans tout le bassin de la Vesle et ses annexes (Chenay, Cormicy...), était considérée par les auteurs anciens



Grassette vulgaire / © J-B. Rougemont

(Géneau de Lamarlière, Jules Laurent) comme caractéristique de cette vallée tourbeuse.

THEVENIN S., 1991 : *Etude phytosociologique du marais du vivier de Chenay, Commune de Chenay et de Trigny (51). Bull. Soc. Etude Sci. Nat. Reims. N° 5, p. 31 - 48.*

THEVENIN S., 1993 : *Observations sur les groupements végétaux des zones d'érosion des tourbières alcalines de la région de Reims. Bull. Soc. Etude Sci. Nat. Reims. N° 7, p. 54-59.*

THEVENIN S. et coll., 1992 : *Etude biologique des marais de Cormicy, Courcelles-Sapicourt, Neuf ans et Tranlais, Pévy-Hervelon, Vivier de Chenay. Rapport Géogram, 94 p.*

* Le classement des marais et tourbières peut s'effectuer selon leur alimentation en eau :

- Topogène : alimentation par les eaux de ruissellement qui s'accroissent en fond de vallon ou dans des dépressions.
- Fluviogène : alimentation par la nappe d'eau d'un fleuve ou d'une rivière
- Soligène : alimentation par les eaux de ruissellement ou de source le long d'une pente.

Stéphane THEVENIN

Membre du CSRPN de Champagne-Ardenne
24 rue Victor Hugo
51420 WITRY-LÈS-REIMS

Le devenir des marais de Saint-Gond : une disparition annoncée ?



Source : © IGN PARIS 2004 - BD Ortho

Vue aérienne des marais de St Gond

Présentation générale

Au pied de la cuesta d'Ile-de-France, à l'interface entre la Brie Champenoise et la Champagne crayeuse, les marais de Saint-Gond représentent la plus vaste tourbière alcaline de Champagne-Ardenne (environ 1800 hectares aujourd'hui). Bien qu'ayant subi d'importantes dégradations, ce marais reste remarquable par son intérêt tant écologique que fonctionnel (qualité des eaux, limitation des crues), paysager et social.

Cette vaste zone humide est composée d'une mosaïque de milieux variés à forte valeur écologique et paysagère : magnocariçaises* à Laïche paradoxale, roselières à Marisque, prairies humides, boisements naturels. De nombreux étangs sont présents sur le site, issus d'une extraction de tourbe aujourd'hui interrompue.

Les marais de Saint-Gond représentaient un site d'intérêt national, notamment pour l'avifaune. Depuis quelques années, les espèces liées aux milieux palustres disparaissent ou accusent une très forte diminution. Des espèces végétales emblématiques ont aussi déjà disparu ou sont très fortement menacées comme le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), la Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*), la Grassette vulgaire (*Pinguicula vulgaris*)...

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne gère actuellement 104 hectares au sein des Marais de Saint-Gond (40 ha sur la commune de Oyes et 64 ha sur la commune de Reuves).

Disparition et dégradation catastrophique des marais

Les marais de Saint-Gond ont depuis très longtemps fait l'objet de vastes opérations de drainage. Les premiers travaux d'envergure furent entrepris au XVII^e siècle puis se poursuivirent et s'intensifièrent au XIX^e siècle avec la création du Syndicat d'assèchement des Marais de Saint-Gond (aujourd'hui ASA des Marais de Saint-Gond). La transformation des parcelles en pâture puis en culture a entraîné une diminution de 33% de la surface des marais entre 1947 et 1996. Aujourd'hui, les surfaces de marais sont stables mais se dégradent très rapidement.

De très nombreuses parcelles de marais n'étant plus entretenues (fauche, pâturage), celles-ci se boisent, phénomène accentué par la période d'assèchement estival de plus en plus marquée et par la minéralisation de la tourbe.

Le bassin versant (220 km²) de cette vaste cuvette est presque exclusivement occupé par les grandes cultures. Les ruissellements de surfaces s'accroissent, chargés de matières en suspension et intrants agricoles, envasant les fossés des marais, justifiant selon l'ASA d'intervenir fréquemment pour curer et « nettoyer » les fossés.



Un contexte local compliqué et une concertation difficile

Les Marais de Saint-Gond sont principalement composés de vastes propriétés privées. Ils ont fait l'objet dans les années 1980 d'un projet de réserve naturelle nationale, rapidement abandonné face aux vives oppositions et velléités locales des propriétaires privés. Depuis, plusieurs outils ou démarches ont été initiés (site Natura 2000, RNR, contrat territorial, SAGE...). Mais cette superposition complique parfois leur bonne appropriation par les acteurs locaux. Par ailleurs, en complément de l'ASA, le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement des Marais de Saint-Gond (SEA) a été créé pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études hydrauliques, d'études sur la qualité des eaux et de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000.

La multiplicité d'acteurs et d'outils n'a pas facilité un contexte local resté longtemps conflictuel, cristallisé autour de la question du niveau d'eau. Preuve en est le site Natura 2000 dont le DOCOB, initié dès 1995 (site pilote à l'échelle nationale), n'a été validé qu'en 2007. Et le lancement de la phase d'animation Natura 2000 se fait toujours attendre... Autre point peu pertinent, le site Natura 2000 se cantonne strictement

Quelques éléments encourageants mais encore insuffisants

Depuis 2009, le Conservatoire assiste techniquement l'ASA des Marais de Saint-Gond dans le cadre de la préparation des travaux. Ainsi, sur les secteurs de fossés « entretenus », le Conservatoire réalise une cartographie précise des espèces végétales

Nécessité d'un règlement d'eau pertinent... et mis en œuvre rapidement sur le terrain

L'ASA des Marais de Saint-Gond a pour missions l'« entretien » des fossés (désenvasement, débroussaillage...) et la gestion des sept ouvrages hydrauliques qui régulent le niveau d'eau. Bien que les marais ne fassent plus l'objet de nouveaux projets de drainage par l'ASA (il est régulièrement constaté la création de fossé par les propriétaires eux-mêmes), les marais subissent un assèchement estival prolongé, conjugaison de la baisse de la nappe de craie et de l'ouverture des vannes. Aussi, la gestion des vannages et du niveau d'eau est la problématique la plus importante pour la préservation des marais de Saint-Gond.

Toute la difficulté est de définir un niveau d'eau assez élevé qui puisse permettre la bonne préservation ou restauration du marais mais qui, en parallèle, n'affecte pas la majorité des parcelles agricoles adjacentes en période de travail des sols. Jusqu'à présent, cette problématique a cristallisé les débats. Un consensus entre les deux syndicats de marais, la profession agricole, le Conservatoire, la DREAL avait pourtant pu être trouvé en 2007... mais n'a jamais été mis en place sur le terrain.



Vannage sur le Petit Morin / © P. Detchevery

aux zones de marais. Les quelques parcelles agricoles en périphérie ou au cœur du marais ont été exclues lors de l'ajustement du périmètre. Une démarche globale plus pertinente à l'échelle du bassin versant ou tout au moins en incluant la périphérie proche est donc exclue.

Plus globalement, l'évolution des usages et pratiques a accompagné la dégradation du marais. La disparition du gibier d'eau et l'embroussaillage du marais ont presque exclusivement favorisé la chasse au sanglier. Les chasseurs sont donc peu enclins à souhaiter un niveau d'eau haut et constant ainsi qu'un marais fortement débroussaillé. Les cultures (semis de printemps) imposent de pénétrer très tôt sur des parcelles parfois encore « mouilleuses » aux sols peu portants. Aussi, la fin d'hiver ou un épisode pluvieux s'accompagne généralement d'une ouverture des vannes.

Depuis plus de 20 ans, le constat est le même et sans appel : **les Marais de Saint-Gond sont en train de mourir.** Est-il encore possible aujourd'hui d'inverser cette tendance ?

patrimoniales (Fluteau fausse-renoncule, Rubanier nain, Potamot coloré...) et préconise des ajustements aux modalités d'intervention pour mieux prendre en compte les richesses écologiques.

Les actions menées par le Conservatoire depuis plus de 15 ans sur les Marais de Saint-Gond portent leurs fruits. Le grand public est très sensibilisé et aujourd'hui convaincu de la nécessité de préserver cette zone humide. La création en 2008 de la RNR du Marais de Reuves sur plus de 64 hectares est la pleine reconnaissance de l'implication de la commune de Reuves et du Conservatoire, désigné gestionnaire. A cette occasion, le Conservatoire a même signé une convention de partenariat avec l'association de chasse communale pour collaborer efficacement sur la réserve.

L'ASA souhaite être maître d'ouvrage pour restaurer le barrage principal le plus en aval, qui détermine le niveau d'eau sur de vastes secteurs de marais (action inscrite dans le DOCOB).

Mais ces éléments positifs ne doivent pas occulter **le point essentiel pour la préservation des marais : la gestion du niveau d'eau à l'échelle globale des marais.**



Rainette arboricole / © C. Kerihuel

Après plus de 15 ans de démarche Natura 2000, le contexte local est devenu plus serein et constructif. Bien que des résultats très concrets aient été obtenus sur les parcelles gérées par le Conservatoire, le stade du constat n'a pu être véritablement dépassé à l'échelle des Marais de Saint-Gond. Aucune mesure ambitieuse n'a encore été engagée au regard des véritables enjeux de préservation.

*** Magnocaricaie : communauté végétale marécageuse dominée par les grandes laïches**

Pierre DETCHEVERRY

Chargé de missions
Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne
Antenne départementale des Ardennes
08240 Boulton-aux-Bois
Tel : 03 24 30 06 20
pd.cpnca@orange.fr



Grand Marais de Oyes - Marais de Saint-Gond (51) / © P. Detcheverry

Le Département de la Marne et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne : un partenariat fructueux en faveur des marais et tourbières

Le Département s'implique dans la politique Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général de la Marne s'investit depuis de nombreuses années en faveur de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration du cadre de vie des Marnais.

Pour contribuer au respect de l'environnement, le Conseil Général peut intervenir dans différents domaines complémentaires. Ainsi, la politique de l'eau menée par le Département répond à la nécessité d'une gestion équilibrée de cette ressource pour assurer tout à la fois la préservation des zones humides, la protection de la ressource en eau, l'alimentation en eau potable de la population et la lutte contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines grâce à la mise en place, par exemple, de dispositifs de traitement des eaux usées.

Le Département de la Marne a été le premier département de la région Champagne-Ardenne à instituer en 2006 la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Celle-ci doit permettre de renforcer les actions en

faveur de la préservation de l'environnement dont les deux grands objectifs sont :

- préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels...
- aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée pour la fragilité du milieu naturel.

Un partenariat précurseur avec le Conservatoire, initié dès les années 1990

L'investissement du Département de la Marne au côté du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne débute dans le milieu des années 1990. En effet, le Département prend conscience de l'urgence d'engager des actions concrètes de préservation des milieux naturels sur le site emblématique des Marais de Saint-Gond où le Conservatoire intervient déjà sur 60 hectares de marais sur les communes de Oyes et de Reuves.

Le soutien du Département s'est rapidement porté sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations dans les thématiques liées à la protection, la gestion et la valorisation des marais :

- **la maîtrise d'usage des parcelles** en gestion par le Conservatoire, en participant aux financements des baux locatifs (durée de 9 ans, récemment renouvelés) ;
- **la mise en œuvre d'opérations de gestion et de restauration** : travaux d'arrachage de saules, d'entretien par fauche, remise en place d'un pâturage extensif...
- **la réalisation d'études et de suivis scientifiques**, indispensables à la meilleure connaissance de la biodiversité et du patrimoine naturel des marais de Saint-Gond ;
- **l'animation et la sensibilisation du grand public** : création d'un sentier thématique de découverte sur le marais de Reuves.

Sur les marais de Saint-Gond, l'implication du Département a permis au Conservatoire de mettre en œuvre des **opérations concrètes, parfois expérimentales et innovantes, à une époque où les actions en faveur de la biodiversité n'étaient pas aussi admises et acceptées qu'aujourd'hui par les décideurs publics**. Ces actions ont porté leurs fruits et ont pu être élargies à d'autres sites naturels de la Marne et de la Champagne-Ardenne gérés par le Conservatoire.



Marais des Brouilles (51) / © J-B. Rougemont

Un partenariat élargi à de nouveaux sites

Depuis une douzaine d'années, le Département et le Conservatoire n'ont cessé de consolider leur collaboration en faveur de la protection et la gestion des richesses écologiques de la Marne.

De 2006 à 2008, la signature de conventions annuelles a permis d'élargir le soutien à de nouveaux sites naturels gérés par le Conservatoire dont plusieurs marais ou tourbières alcalines : marais de la Superbe, marais du Vivier de Chenay, marais des Brouilles dans la vallée de la Vesle. En parallèle, de nouvelles collaborations sont engagées : le Conservatoire apporte son assistance technique

et son expertise scientifique auprès des services du Conseil Général sur certains dossiers spécifiques (par exemple avis sur des projets de travaux d'entretien des fossés sur les marais de la Superbe).

Nouvel élan en 2009, la signature d'une convention cadre pluriannuelle de partenariat pour la période 2009-2011. Sur la dotation totale de 60 000 € pour l'année 2010, 15 000 € sont directement investis par le Département en faveur d'actions visant la préservation des marais alcalins.

Aujourd'hui, l'implication du Département en faveur de la préservation des marais alcalins, et plus largement des autres richesses écologiques

de la Marne (pelouses, prairies humides, étangs, chiroptères...), est déterminante. Fin 2009, sur les 765 hectares gérés par le Conservatoire (soit 39 sites naturels) dans le département de la Marne, 471 hectares (soit 18 sites) sont intégrés au programme départemental ENS dont 155,6 hectares (soit 6 sites) de tourbières ou marais alcalins.

Gérald PEREZ et Alexa WADLOW

Conseil Général de la Marne

Direction des Affaires Economiques

2 bis Rue de Jessaint

51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Tel: 03 26 69 51 38

affeco@cg51.fr



Marais de Chenay (51) / © J-B. Rougemont

Au cœur des marais de la Vesle (Marne) : un partenariat constructif entre un propriétaire chasseur et le Conservatoire



Marais des Brouilles (51) / © J-B. Rougemont

Les marais de la Vesle, un joyau de nature

Situé en aval de l'agglomération de Reims en plein cœur de la vallée de la Vesle, le marais des Brouilles est constitué de groupements végétaux variés correspondant à différents faciès et stades dynamiques de la tourbière alcaline. Le site présente un intérêt botanique, 113 espèces végétales, avec la présence de la Grande douve (*Ranunculus lingua*), plante protégée au niveau national. Grâce à sa mosaïque d'habitats, le marais abrite une faune remarquable tels le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) qui nichent sur le site.

En 2008, le propriétaire privé, monsieur Maréchaux, s'est engagé dans un partenariat avec le Conservatoire en signant une convention de gestion de 15 ans sur plus de 20 hectares de marais.

Propos de Monsieur Maréchaux recueillis par le Conservatoire

Pourquoi avoir confié la gestion écologique du marais au Conservatoire ?

Au départ, les différents aménagements (création de layons, mares...) étaient réalisés uniquement dans un but cynégétique, sur une base de connaissances personnelles acquises au contact de la nature et dans la lecture d'ouvrages. Avec le temps, je me suis aperçu que ces aménagements pouvaient profiter mais aussi impacter une flore et une faune qui intéressent moins les chasseurs et sur lesquelles je manquais de connaissances. Dans le souci d'une bonne gestion de l'environnement, j'ai pris la décision de demander de l'aide au Conservatoire pour essayer d'avoir une approche globale profitable pour les composants des écosystèmes. Ce partenariat nous a permis de restaurer une partie du marais par débroussaillage, arrachage de souches, fauche et création d'enclos pour du pâturage. Suite à l'élaboration, par le Conservatoire, du plan de gestion (2009-2013) mettant en avant l'intérêt écologique du site et les actions de gestion préconisées, le Conservatoire oriente et coordonne les choix de gestion pour gérer écologiquement le site. De mon côté, j'apporte mes « contraintes » et mes interrogations pour intégrer l'aspect cynégétique dans la restauration des milieux naturels.

La chasse et la gestion écologique des milieux naturels sont donc compatibles ?

Oui. La pratique de la chasse, l'utilisation des chiens de chasse, les aménagements cynégétiques ne nuisent pas à la gestion des milieux. Dans une logique scientifique pragmatique et objective, je peux être amené à exclure temporairement une zone ou modifier une pratique de chasse si cela est nécessaire. Il est important de souligner que la gestion diversifiée des habitats (fauche,



Utrriculaire vulgaire / © A. Villaumé

pâturage..) et la mosaïque des habitats naturels sont favorables pour les espèces cynégétiques. Des indicateurs prouvent (augmentation du gibier naturellement) déjà la compatibilité de la chasse et de la gestion écologique effectuée depuis 2008.

Pourquoi remettre du pâturage, cette pratique est complètement délaissée sur les marais de la Vesle et plus largement dans notre région ?

L'entretien d'une zone humide demande beaucoup de travail réalisé la plupart du temps avec des engins mécaniques (tracteur, broyeur, pelle mécanique...). Lors du travail initial de remise en état d'un site colonisé par le boisement, l'utilisation de matériel est indispensable pour une efficacité et des débits de chantier important. Néanmoins pour l'entretien, le Conservatoire a proposé dans le plan de gestion, la mise en place d'un pâturage. Cette action m'a tout de suite séduit. Dès le printemps 2011, deux parcs de pâturage de 2 hectares accueilleront un pâturage bovin de 3 vaches Highlands Cattle. D'après le Conservatoire, cette gestion permettra d'augmenter l'hétérogénéité des milieux naturels, favoriser des micro-habitats par la combinaison des conséquences de broutage, du piétinement et des excréments. Ces conditions seront également profitables pour le gibier, bécasses, bécassines, faisans.

Enfin, pour un céréalier comme moi, l'élevage de ce type de bovins me rappelle mes racines de paysans et un côté ludique social et de sauvegarde de « vache remarquable » auquel je ne suis pas insensible. La présence des vaches et la pratique de la chasse ne pose aucun problème.

Ce partenariat est une référence pour la Marne ?

Soyons humble, notre action n'est qu'une goutte d'eau à l'échelle du département. Néanmoins, elle peut effectivement servir de témoin et encourager des vocations. Des lors que les différents acteurs ont la volonté de travailler dans une logique constructive en acceptant les différences culturelles de son voisin, tout est possible. L'écologie est un état d'esprit, pas un état d'âme.

Après plusieurs années de partenariat, je suis très satisfait. Je partage la joie avec le Conservatoire de voir réapparaître des plantes carnivores (l'Utrriculaire commune) après la réalisation de travaux de gestion (décapage artificiel).

Bibliographie :

DIDIER B., ROYER JM., COPPA G., 1992 *Les marais de la Vesle en amont de Reims*, GREFFE, 44p.

ROUGEMONT J-B, GALAND N., LORICH T., *Marais des Brouilles, plan de gestion 2009-2013*, CPNCA, 93 p.

Christophe MARECHAUX
51370 Champigny

Jean-Brice ROUGEMONT
Chargé de missions
Conservatoire du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne
Antenne départementale de la Marne
13 place du Champ Benoist
51120 SÉZANNE
Tél : 03.26.80.13.24
j-br.cpnca@orange.fr

Butor étoilé / © J. Champion



Pâturage dans les marais de Saint-Gond (51) / © CPNCA

La Région aux côtés des acteurs locaux à travers son réseau régional de la biodiversité

Classé en Réserve naturelle régionale depuis deux ans, le Marais de Reuves dans la Marne illustre la politique menée par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne en matière de préservation de la biodiversité.

En 1964, une enquête menée durant huit années par le Muséum national d'histoire naturelle place les Marais de Saint-Gond au rang des hauts lieux ornithologiques par leur richesse avifaunistique tant quantitative que qualitative. Malgré les atteintes qu'ils ont subies durant ces soixante dernières années et notamment les assèchements, les marais de Saint-Gond demeurent un site majeur pour la biodiversité. A ce titre, ils ont été désignés dès 1998 parmi les sites pilotes retenus pour inaugurer la mise en place de la démarche Natura 2000 en France. Partie intégrante de cette vaste zone humide, le Marais de Reuves présente une mosaïque d'habitats particulièrement diversifiée (mares et marais calcaires, saulaies, tourbières boisées, forêt alluviale résiduelle,

que la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Chez les batraciens, le Triton crêté (*Triturus cristatus*) y a été notamment inventorié. Les études entomologiques ont permis de relever la présence de nombreux odonates tels que l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et de certains papillons parmi lesquels le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), espèces en forte régression. Le cortège floristique est également remarquable puisque le site abrite une trentaine d'espèces végétales protégées au niveau régional et national à commencer par l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) et l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*), véritable fleuron de la flore locale.

Issus de l'extraction de tourbe telle qu'elle se pratiquait autrefois, de nombreux étangs subsistent encore. Les soirées printanières y sont rythmées par le chœur des rossignols, des rousserolles effarvates (*Acrocephalus scirpaceus*) et des rainettes arboricoles (*Hyla arborea*) qui se disputent la roselière.

Souhaitant s'impliquer dans la préservation des milieux naturels remarquables, le Conseil régional de Champagne-Ardenne contribue au début des années 1980 à la prise en charge, aux côtés de la DREAL (ministère de l'environnement), d'un premier inventaire de ce site dans le cadre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire, porté à la connaissance des élus, incitera la commune de Reuves à mener les premières démarches de valorisation et de protection de son patrimoine. D'autres actions suivront, portées par le conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne qui assure la gestion du site. Pour éviter l'embroussaillage, un pâturage a ainsi été réinstauré en collaboration avec un éleveur du cru et des chantiers d'entretien y sont régulièrement organisés. De même un sentier de découverte a été aménagé et des sorties permettent de sensibiliser le grand public à l'intérêt du site

et à la nécessité de le protéger. A l'initiative de Monsieur Esposito, maire de l'époque, la commune de Reuves fait classer les 64 hectares du marais communal en Réserve naturelle volontaire en 1994. Depuis 2007, et au même titre que ceux qui ont été mis en place avec deux autres acteurs régionaux (LPO et Conservatoire botanique national du Bassin parisien), un contrat biodiversité a été signé entre la Région et le CPNCA. Réactualisée chaque année, cette convention de partenariat intègre notamment les opérations menées sur le terrain.

Souhaitant sauvegarder durablement cet écrin naturel, le Conseil régional de Champagne-Ardenne a proposé son classement en Réserve naturelle régionale (RNR) dans le cadre de sa compétence réglementaire pour la préservation des milieux naturels. La R.N.R. succède ainsi à la réserve naturelle volontaire. En août 2008, une convention est signée avec la commune de Reuves, propriétaire du terrain et le Conservatoire du patrimoine naturel qui hérite de la gestion de l'ensemble du site compte tenu de sa connaissance du patrimoine et des acteurs de ce secteur. L'engagement qui porte sur cinq ans, fixe le cadre d'intervention et le financement annuel du programme d'action. Egalement assuré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département de la Marne, le plan de financement de la première année a notamment porté sur la réactualisation du plan de gestion et sur la poursuite des travaux de restauration. Des axes de travail auxquels viendront s'ajouter les années suivantes des suivis scientifiques ainsi que des actions de communication et de sensibilisation.



Oeillet superbe / © C. Bernot

prairie à molinie, pelouse mésophile) propice à la présence de nombreuses autres espèces protégées compte-tenu de leur valeur patrimoniale et de leur statut de conservation.

On peut ainsi régulièrement y observer le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ainsi

Jean-Marie ROLLET

Directeur adjoint de la Direction de l'Aménagement du Territoire
Conseil Régional de Champagne-Ardenne
5 rue de Jéricho
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03.26.70.31.31

Le marais communal d'Athis (Marne) : implication décisive d'une collectivité locale dans la sauvegarde de son patrimoine naturel

Intérêt écologique du site

Situé à 10 kilomètres d'Épernay au cœur de la plaine agricole, le marais communal d'Athis se développe le long de la Tranchée, petit affluent de la Marne. Ce marais, d'une surface totale d'environ 130 hectares, présente tous les stades évolutifs de la tourbière plate alcaline : tourbière active, moliniaie alcaline, végétation à marisque, rosélière... ainsi que des pelouses sèches à Brome dressé sur les buttes situées au cœur du marais. La flore est remarquable avec la présence de l'Orchis négligé, protégé en Champagne-Ardenne, ainsi que de l'Oenanthe de Lachenal, la Samole de Valérand, l'Utrriculaire vulgaire... Le marais est aussi un site important pour l'avifaune paludicole. Le marais d'Athis représente l'un des derniers témoins des grands marais alcalins de Champagne crayeuse mais il reste très menacé par un assèchement estival très marqué (baisse de la nappe de la craie qui l'alimente) et par la dynamique naturelle (absence de gestion, atterrissement et fermeture progressive par les ligneux).

a été officiellement désignée maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 : un choix qui traduit l'implication très forte de cette petite commune. En effet, la maîtrise d'ouvrage peut parfois 'effrayer' les petites collectivités locales qui n'ont pas forcément les compétences et/ou la solidité budgétaire pour porter de tels projets. La commune a donc missionné le Conservatoire, retenu après appel d'offre, pour l'assister en tant que structure animatrice pour l'animation Natura 2000.

Premier contrat natura 2000 en zone humide pour le département de la Marne

Dès la validation du document d'objectifs (DOCOB) fin 2005, **la commune d'Athis a été l'un des premiers signataires d'un contrat dans le département de la Marne.**

Ainsi, depuis 2007, quatre types d'interventions sont mis en œuvre. La commune a fait réaliser des travaux d'arrachage-débroussaillage de saulaie selon un programme quinquennal. Des clauses

nombreuses et les effets rapides : minéralisation de la tourbe, colonisation rapide par la saulaie marécageuse, régression des espèces les plus exigeantes en eau... Le marais continue de se dégrader. La commune d'Athis souhaite depuis plusieurs années engager une étude hydraulique à l'échelle du marais et de son bassin versant (action prioritaire inscrite dans le DOCOB). Mais celle-ci n'avait pu être réalisée puisque la commune ne pouvait engager financièrement les 20% du projet revenant au maître d'ouvrage en cas de co-financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Les nouvelles modalités de financement du 9^e programme de l'AESN (déplafonnement à 100 % d'aides publiques pour les structures à faible budget) devraient permettre enfin d'engager cette étude. Objectif : mieux connaître le fonctionnement hydraulique du marais (variation annuelle de la nappe d'eau, profil en long de la rivière pour connaître la pente, qualités physico-chimiques des eaux de ruissellement et de la nappe...). Les résultats



Busard des roseaux / © F. Croset - Marais d'Athis (51) / © P. Detchevery

Une volonté communale exemplaire

Le marais communal était en partie pâturé ou cultivé pour le maraîchage (chaque habitant disposait d'un 'lot' de terre). En 1827, la commune d'Athis reçoit la médaille d'Or de la part des services de l'État pour l'aménagement de son marais. Mais à l'époque, la commune est récompensée par l'administration... pour ses travaux de recalibrage et rectification du cours d'eau qui, aujourd'hui, porte bien son nom : la Tranchée.

Autre époque, autre volonté communale de valoriser et préserver son marais. En 1995, la commune d'Athis sollicite le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour réaliser un plan de gestion. Malgré quelques craintes ou interrogations, la commune a perçu l'intégration d'une partie du marais communal (39 hectares) au sein du réseau Natura 2000 comme une reconnaissance des premières actions engagées. Depuis 2005, la commune met en œuvre l'animation Natura 2000 : travaux de restauration et d'entretien, inventaires faune/flore, actions de sensibilisation... Fin 2008, la commune

techniques spécifiques sont respectées afin de limiter les perturbations sur le milieu.

Une fois débroussaillés, ces secteurs sont entretenus régulièrement par fauche ou broyage à l'aide d'un tracteur à pneus basse pression capable de circuler dans les endroits les plus humides. Régulièrement réalisée, cette opération doit permettre de favoriser la diversité du cortège floristique en limitant le développement trop important de certaines espèces.

Des travaux de lutte contre le Solidage du Canada, espèce envahissante, sont réalisés chaque année sur les quelques stations connues du marais. Un triple broyage annuel pendant cinq ans doit permettre de limiter l'espèce. Après trois années d'intervention, les stations semblent régresser. Enfin, 3 placettes d'environ 20 m² ont fait l'objet d'un décapage superficiel pour favoriser la végétation pionnière.

Nécessité d'une démarche globale

Le marais d'Athis souffre d'un assèchement estival très important dont les incidences sont

de ce diagnostic doivent permettre de proposer des solutions 'palliatives' très concrètes pour limiter l'assèchement, voire de restaurer son fonctionnement. Aucune solution n'est pour l'instant exclue : installation de vannages ou batardeaux, reméandrage de la Tranchée...

**Chantal GREGOIRE, maire
& Jean-Lou EVRARD, 1er adjoint**

Mairie

51150 ATHIS

Tél : 03.26.57.62.94

Jean-Brice ROUGEMONT

Chargé de missions

Conservatoire du patrimoine naturel de
Champagne-Ardenne

Antenne départementale de la Marne

13 place du Champ Benoist

51120 SÉZANNE - Tél : 03.26.80.13.24

j-br.cpnca@orange.fr



Marais tufeux de Chalmessin (RNN, 52) / © R. Leconte - Pic épeichette / © F. Croset

L'écho des tourbières est une publication de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, dans le cadre de l'animation du Pôle-relais Tourbières.

Directeur de la publication : Pascal Vautier.

Coordination : Pierre Detcheverry et Francis Muller.

Comité de lecture : Francis Muller, Magali Robin, Alexa Wadlow, Philippe Villain
David Bécu, Guy Venault, Emmanuèle Savart, Yohann Brouillard

Photo de couverture : Réserve Naturelle Nationale de Chalmessin (52) / Romaric Leconte

Conception - réalisation - impression : Imprimerie Félix (08400 Vouziers) - ISSN 1286-031X

Tirage : 2 000 exemplaires

Pôle-relais Tourbières

Maison de l'environnement de Franche-Comté, 7 rue Voirin, 25000 Besançon. Tél 03 81 81 78 64
Courriel : contact@pole-tourbieres.org - Site : www.pole-tourbieres.org

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

33, bd Jules Guesde – 10 000 Troyes – tél : 03 25 80 50 50
Courriel : cpnca.10.52@wanadoo.fr - Site : www.cpnca.org

Gentiane pneumonanthe / © S. Rivez

Ce numéro a été réalisé avec le soutien financier de :

